

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **17 octobre 2022** à **19 h 15**, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Jean-François Boileau, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2022-10-320

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Nomination de Monsieur Simon Franche au poste de directeur général et greffier-trésorier*
3. *Nomination de Madame Rebecca Francesca Hortense au poste de secrétaire-réceptionniste / préposée à la taxation*
4. *Nomination de Madame Dominique Gamelin au poste d'inspectrice municipale*
5. *Mandat à Latendresse Asphalte inc. – Démolition du bâtiment principal au 67 rue Principale*
6. *Mandat à Latendresse Asphalte inc. – Pavage du rang des Pins*
7. *Mandat à LCM Électrique inc. – Remplacement d'un lampadaire rue Vézina*
8. *Mandat pour déneigement et épandage d'abrasif des sites municipaux*
9. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2022-10-321

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

2. **Nomination de Monsieur Simon Franche au poste de directeur général et greffier-trésorier**

Considérant la vacance du poste de directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant qu'il y a lieu de nommer Monsieur Franche à titre de directeur général et greffier-trésorier selon les termes prévus à l'entente afin de s'assurer qu'il ait tous les pouvoirs conférés par le Code municipal et autres lois dictant le rôle du directeur général et greffier-trésorier d'une municipalité.

2022-10-322

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER Monsieur Simon Franche au poste de directeur général et greffier-trésorier.

D'AUTORISER le Maire, Monsieur Germain Majeau, et le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur Jean-François Boileau, à signer l'entente entre les parties.

ADOPTÉE.



3. **Nomination de Madame Rebecca Francesca Hortense au poste de secrétaire-réceptionniste / préposée à la taxation**

Considérant la vacance au poste de secrétaire-réceptionniste / préposée à la taxation;

Considérant l'affichage du poste à l'interne et à l'externe durant la période du 19 septembre au 7 octobre 2022, et ce, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant les rencontres avec les candidates tenues du 13 au 17 octobre 2022 par Annie Chaumont, adjointe à la direction et au greffe, et Jean-François Boileau, directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Considérant que la candidate s'étant le plus démarquée et possédant les aptitudes et les habilités pour le poste est madame Rebecca Francesca Hortense.

2022-10-323

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Rebecca Francesca Hortense au poste de secrétaire-réceptionniste / préposée à la taxation.

Sa nomination est effective à compter du 31 octobre 2022 ou avant selon sa disponibilité. Madame Hortense devra traverser avec succès la période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées, comme prévu à la convention collective.

Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.



4. **Nomination de Madame Dominique Gamelin au poste d'inspectrice municipale**

Considérant la vacance au poste d'inspecteur municipal;

Considérant l'affichage du poste à l'interne et à l'externe, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que la candidate s'étant le plus démarquée et possédant les aptitudes et les habilités pour le poste est madame Dominique Gamelin.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

2022-10-324

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Dominique Gamelin au poste d'inspectrice municipale.

Sa nomination est effective à compter du 31 octobre 2022 ou avant selon sa disponibilité. Madame Gamelin devra traverser avec succès la période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées, comme prévu à la convention collective.

Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.



5. **Mandat à Latendresse Asphalte inc. – Démolition du bâtiment principal au 67 rue Principale**

Considérant l'acquisition récente du 67 rue Principale;

Considérant l'autorisation du *Ministère de la Culture et des Communications* de procéder à la démolition de l'immeuble;

Considérant l'offre de prix de *Latendresse Asphalte inc.* du 5 octobre 2022 au cout de **50 000 \$ plus taxes** pour la démolition de cet immeuble.

2022-10-325

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *Latendresse Asphalte inc.* pour procéder à la démolition de l'immeuble au 67 rue Principale au cout de **50 000 \$ plus taxes**. De prévoir la variation nécessaire au budget, d'affecter la dépense au poste budgétaire **02-62200-522** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



6. **Mandat à Latendresse Asphalte inc. – Pavage du rang des Pins**

Considérant les travaux récents de remplacement et de retrait de ponceaux sur le rang des Pins;

Considérant qu'il a lieu de procéder au pavage du rang des Pins;

Considérant l'offre de prix de *Latendresse Asphalte inc.* du 3 octobre 2022, au cout de **21 740 \$ plus taxes**.

2022-10-326

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *Latendresse Asphalte inc.* pour procéder au pavage du rang des Pins, au montant de **21 740 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05011-721** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

7. **Mandat à LCM Électrique inc. – Remplacement d'un lampadaire rue Vézina**

Considérant qu'il a lieu de procéder au remplacement d'un lampadaire défectueux sur la rue Vézina;

Considérant l'offre de prix de *LCM Électrique inc.* du 11 octobre 2022, au cout de **3 450 \$ plus taxes.**

2022-10-327

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *LCM Électrique inc.* pour procéder au remplacement d'un lampadaire défectueux sur la rue Vézina, au montant de **3 450 \$ plus taxes.**

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-34000-649** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



8. **Mandat pour déneigement et épandage d'abrasif des sites municipaux**

Considérant l'appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs locaux pour le déneigement et l'épandage d'abrasif des sites municipaux pour un an ou deux ans, avec option de renouvellement;

Considérant que le seul fournisseur conforme est *Les Projets Verts inc.*

2022-10-328

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *Les Projets Verts inc.* pour un contrat de deux (2) ans pour procéder au déneigement et à l'épandage d'abrasifs des sites municipaux, pour un montant total de **19 542 \$ plus taxes** pour ces sites : école, mairie, caserne, station d'épuration des eaux usées, station de pompage, usine d'eau potable et puits no.2, tel que décrit au devis TP2022 et en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* de la municipalité en vigueur.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-33000-443** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



9. **Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.



LEVÉE DE LA SÉANCE

À **19 h 53**, l'ordre du jour est épuisé.

2022-10-329

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

Jean-François Boileau,  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

~~~~~

- Original signé -

Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -

Jean-François Boileau
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Germain Majeau
Maire et Président d'assemblée